

Foire aux questions (FAQ) concernant la facturation des bureaux d'enregistrement

Version 1.5
18 novembre 2019



TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	4
II. FACTURES ET FACTURATION	4
Où l'ICANN envoie-t-elle les factures et quelles sont les options d'envoi disponibles ?	4
Qu'est ce que je dois faire pour mettre à jour mes données de facturation ?	4
Au sein de mon organisation, est-il possible que plus d'une personne soit chargée de recevoir les factures ?	4
Combien de factures devrais-je recevoir de l'ICANN ?	5
Quand est-ce que l'ICANN facture les frais annuels d'accréditation de la première année ?	5
Quand et comment les frais annuels d'accréditation sont-ils facturés après la première année ?	5
Comment puis-je faire pour changer la facturation trimestrielle des frais d'accréditation à la facturation annuelle ?	6
Quand et comment les frais variables sont-ils facturés ?	6
III. PAIEMENTS A L'ICANN	7
Quelles sont les conditions de paiement des factures ?	7
Comment puis-je savoir quand est-ce que la facture est payable ?	7
Les frais de virement sont-ils inclus dans ma facture ?	7
Quelles sont les formes de paiement acceptées par l'ICANN ?	7
Quelle est la devise acceptée par l'ICANN pour le règlement des factures ?	8
Comment puis-je confirmer le compte en banque de l'ICANN pour faire des virements bancaires/ACH ?	8
Que se passe-t-il si ma carte de crédit est refusée ?	8
Comment puis-je m'assurer que l'ICANN applique le paiement comme prévu ?	9
L'ICANN m'a demandé de présenter un reçu bancaire comme preuve du paiement. Qu'est-ce qu'un reçu bancaire ?	9
Un paiement que j'ai récemment envoyé à l'ICANN n'a pas été appliqué à mon compte. Veuillez expliquer pourquoi.	10
Qu'est-ce qu'un relevé de compte et pourquoi l'ICANN en envoie-t-elle ?	10
Comment dois-je présenter les formulaires pour que l'ICANN soit traitée comme fournisseur dans notre système ?	11
Comment devrais-je fournir à l'ICANN les informations du bon de commande ?	11
Comment dois-je faire une demande de certificat de résidence fiscale (TRC) ou d'autres formulaires fiscaux ?	11
Combien de temps faut-il à l'ICANN pour traiter les paiements par chèque ?	11
IV. FACTURES EN RETARD DE PAIEMENT	12
À quelle fréquence l'ICANN envoie-t-elle des avis de factures en retard de paiement ?	12
Quelle est la preuve dont l'ICANN a besoin pour justifier qu'une facture a été réglée ?	12
Que se passe-t-il si je ne suis pas en mesure de payer la somme due à l'ICANN à la date d'échéance de ma facture ?	12
Comment l'ICANN m'informe-t-elle des factures en retard de paiement ?	12

V. AJUSTEMENTS DE LA FACTURATION ET DES CREDITS **13**

Qu'est-ce qu'une note de crédit et pourquoi en ai-je reçu une ?	13
Comment les notes de crédit sont-elles appliquées ou remboursées ?	13
Dans quelles circonstances recevrais-je une facture ou une note de crédit d'ajustement ?	13
Je me trouve face à une circonstance extraordinaire de demande d'exemption des suppressions du délai de grâce supplémentaire (AGP). Que dois-je faire ?	14

VI. FRAIS DES BUREAUX D'ENREGISTREMENT **14**

Quels sont les frais usuels qui seront inclus dans ma facture ?	14
Pouvez-vous fournir plus de détails sur la manière de calculer les frais variables que doit payer chaque bureau d'enregistrement ?	15
Où puis-je obtenir de plus amples informations sur les frais ?	15

I. Introduction

Le document sur la foire aux questions (FAQ) concernant la facturation répond aux questions fréquentes au sujet des processus de facturation pour les bureaux d'enregistrement.

Pour toute question, merci de contacter le service d'assistance internationale : globalsupport@icann.org.

Pour en savoir plus sur le portail des services de nommage, veuillez consulter le [Portail des services de nommage pour bureaux d'enregistrement](#).

II. Factures et facturation

Où l'ICANN envoie-t-elle les factures et quelles sont les options d'envoi disponibles ?

L'organisation ICANN envoie les factures par e-mail au contact de facturation du bureau d'enregistrement désigné dans le portail des services de nommage. Les factures peuvent également être envoyées par courrier postal à l'adresse de facturation indiquée dans le portail des services de nommage, au cas où le bureau d'enregistrement l'aurait demandé.

Qu'est-ce que je dois faire pour mettre à jour mes données de facturation ?

Les utilisateurs autorisés dans le portail des services de nommage peuvent mettre à jour leur/s compte/s dans le [portail des services de nommage](#) en envoyant un courriel à globalsupport@icann.org.

Au sein de mon organisation, est-il possible que plus d'une personne soit chargée de recevoir les factures ?

Oui. Un utilisateur autorisé dans le portail des services de nommage peut indiquer soit un contact de facturation primaire soit un contact de facturation secondaire en envoyant un e-mail à globalsupport@icann.org. Toutefois, si vous souhaitez avoir plus de deux bénéficiaires de la facture, nous vous recommandons de créer une liste de diffusion ou un compte de courrier

électronique partagé qui puisse être géré par votre organisation et utilisé comme contact de facturation secondaire.

Combien de factures devrais-je recevoir de l'ICANN ?

Si vous choisissez la facturation annuelle, vous recevrez cinq factures par an, y compris une facture pour les frais d'accréditation annuels et quatre factures trimestrielles pour les frais variables.

Si vous choisissez la facturation trimestrielle, vous recevrez huit factures par an, y compris quatre factures au prorata pour les frais trimestriels d'accréditation et quatre autres factures trimestrielles pour les frais variables.

Les bureaux d'enregistrement peuvent également recevoir des factures supplémentaires en raison des ajustements des transactions par bureau d'enregistrement dans le rapport de registre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la [Section V : ajustement de la facturation et note de crédit](#).

Quand est-ce que l'ICANN facture les frais annuels d'accréditation de la première année ?

L'organisation ICANN facture le total du montant des frais annuels d'accréditation de la première année (4000 USD) après l'approbation de la candidature. Ces frais doivent être payés *avant que* le bureau d'enregistrement ne soit accrédité.

Quand et comment les frais annuels d'accréditation sont-ils facturés après la première année ?

Les frais d'accréditation sont payables annuellement, mais ils peuvent être facturés par trimestre si le bureau d'enregistrement le demandait. Les frais annuels d'accréditation seront facturés chaque année le 15^e jour du mois auquel l'accréditation du bureau d'enregistrement ait été effectuée. Au cas où la facturation trimestrielle aurait été choisie, les frais d'accréditation seront facturés le 15^e jour du mois auquel l'accréditation du bureau d'enregistrement ait été effectuée et, par la suite, le 15^e jour de chaque trimestre.

Voici des exemples des options de facturation des frais annuels d'accréditation :

Par an

Date d'accréditation	Date de facturation
01 janvier	15 janvier
20 février	15 février

Par trimestre

Date d'accréditation	1 ^{er} versement	2 ^{ème} versement	3 ^{ème} versement	4 ^{ème} versement
01 janvier	15 janvier	15 avril	15 juillet	15 octobre
15 mars	15 mars	15 juin	15 septembre	15 décembre

Dans les deux exemples évoqués précédemment, les frais facturés doivent être réglés le 30^e jour de la date de la facture. Par conséquent, une facture datée du 15 janvier devra être réglée le 14 février.

Si vous souhaitez changer entre les cycles de facturation trimestriels ou annuels, veuillez envoyer votre demande à globalsupport@icann.org au moins 30 jours avant le début de votre prochaine année d'accréditation.

Comment puis-je faire pour changer la facturation trimestrielle des frais d'accréditation à la facturation annuelle ?

Si vous souhaitez changer entre les cycles de facturation trimestriels ou annuels, veuillez envoyer votre demande à globalsupport@icann.org au moins 30 jours avant le début de votre prochaine année d'accréditation. Les bureaux d'enregistrement sont tenus de payer tous les versements trimestriels avant d'adopter le cycle de facturation annuelle.

Quand et comment les frais variables sont-ils facturés ?

L'organisation ICANN émet les factures des frais variables pour chaque trimestre le dernier jour du mois suivant la fin du trimestre. Les paiements doivent être versés 30 jours après la date de la facture.

Exemple : Le trimestre 1 (Q1) se termine le 31 mars. Par conséquent, la facture des frais variables sera émise le 30 avril.

Les cycles de facturation trimestriels ainsi que les dates de facturation et de paiement prévues par l'organisation ICANN sont les suivants :

Dates de fin de trimestre	Dates d'envoi des factures	Dates d'échéance
T1 : 31 mars	30 avril	30 mai
T2 : 30 juin	31 juillet	30 août
T3 : 30 septembre	31 octobre	30 novembre
T4 : 31 décembre	31 janvier	2 mars

* Au cours d'une année bissextile, la date d'échéance du 4^e trimestre sera le 1^{er} mars.

Pour de plus amples informations sur les frais variables, veuillez vous reporter à [la Section VI : frais des bureaux d'enregistrement](#).

III. Paiements à l'ICANN

Quelles sont les conditions de paiement des factures ?

Les factures devront être payées à l'organisation ICANN le 30e jour à compter de la date de la facture. Pour que les versements soient considérés comme ayant été payés en temps voulu, ils doivent être reçus par l'organisation ICANN au plus tard 30 jours civils après la date de la facture. Si le paiement n'est pas reçu à cette date, votre compte pourra être envoyé au département de la conformité contractuelle de l'ICANN. Veuillez consulter l'article 3.9 du [Contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement](#) pour voir les exigences contractuelles relatives au paiement de frais.

Comment puis-je savoir quand est-ce que la facture est payable ?

La date d'échéance figure en haut à droite de la facture et toutes les dates d'échéance sont de 30 jours à compter de la date de la facture. Voyez l'image ci-dessous comme exemple.

Internet Corporation for
Assigned Names and Numbers
12025 Waterfront Drive Suite 300
Los Angeles, CA 90094-2536
USA
Email: globalsupport@icann.org
Tax #: 95-4712218



Page: 1
Invoice Number: 0000000000
Invoice Date: 07/31/2018
Due Date: 08/30/2018
Customer #: ABC000000
Customer PO #:

INVOICE
Quarter Ending June 2018

Les frais de virement sont-ils inclus dans ma facture ?

Non. Les frais de virement sont établis par votre banque. Vous serez tenu de les payer directement à votre banque. Les frais de virement ne sont pas inclus dans votre facture. Veuillez vous assurer de payer la totalité du montant dû à l'ICANN, sans déductions ni retenues.

Quelles sont les formes de paiement acceptées par l'ICANN ?

L'organisation ICANN accepte la chambre de compensation automatisée (ACH), les virements bancaires, les chèques en USD (dollars américains), et les paiements par carte de crédit (Visa, MasterCard, Discover et American Express).

La chambre de compensation automatisée (ACH) ou le virement bancaire sont les formes de paiement préférées par l'organisation ICANN car elles sont plus sûres, rapides et traçables.

Veillez noter que tous les paiements par carte de crédit sont limités à 20 000,00 USD par transaction et que vous devrez remplir un formulaire. Pour obtenir des instructions détaillées, veuillez consulter la page [Instructions de paiement à l'ICANN](#) sur icann.org. Chaque facture contient également des instructions de paiement.

Quelle est la devise acceptée par l'ICANN pour le règlement des factures ?

Tous les paiements à l'organisation ICANN seront faits en dollars américains ou convertis en devise américaine pour la totalité de la somme due à l'ICANN sans déductions ni retenues.

Comment puis-je confirmer le compte en banque de l'ICANN pour faire des virements bancaires/ACH ?

Les instructions de paiement sont fournies sur chaque facture, y compris les informations concernant le compte en banque de l'ICANN pour les virements bancaires/ACH. Pour vous assurer que votre paiement a été envoyé au compte en banque correct, veuillez confirmer les données bancaires dans la section « Instructions de paiement » située en bas de la première page de la facture, ces données pouvant différer de celles des factures précédentes. Voyez l'image ci-dessous comme exemple.

Payment Instructions

Please remit the total due shown above, denominated in United States currency, to the Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) at the address given above.

The fee is payable by check, money order, credit card (for invoices up to \$20,000) or wire transfer/ACH. Information on payment by credit card can found at <http://www.icann.org/financials/payments.htm>.

Information for **wire transfers** to ICANN account:

Account Number:	#####
U.S. Routing number:	#####
International SWIFT Account:	MRMDUS33
Branch address:	HSBC BANK TORRANCE, CA 90503, USA

Information for **ACH transfers** to ICANN account:

Account Number:	#####
U.S. Routing number:	#####
Branch address:	HSBC BANK TORRANCE, CA 90503, USA

When making payments please provide the invoice number and customer number as a reference. When paying by Wire or ACH transfer, please send an e-mail to accounting@icann.org with the customer detail and transfer banking information.

Que se passe-t-il si ma carte de crédit est refusée ?

Le service comptable de l'ICANN devra notifier le bureau d'enregistrement au cas où la carte de crédit serait refusée. Si, après avoir consulté, le bureau d'enregistrement confirmait que le paiement sera accepté, le service comptable de l'ICANN chargera de nouveau le montant en

question sur la même carte de crédit le jour ouvrable suivant. Après réception de l'avis de refus, vous pourrez présenter des méthodes de paiement alternatives.

Comment puis-je m'assurer que l'ICANN applique le paiement comme prévu ?

Pour vérifier que les paiements et les notes de crédit, y compris les paiements de plusieurs factures, aient été appliqués comme prévu, veuillez envoyer une liste détaillée de toutes les factures auxquelles chaque paiement et/ou note/s de crédit devraient s'appliquer. Veuillez inclure l'ID du compte du bureau d'enregistrement et le montant à appliquer par facture, avec le numéro de la/des facture/s. Veuillez envoyer ces informations par e-mail dans un fichier Excel à accounting@icann.org.

L'ICANN m'a demandé de présenter un reçu bancaire comme preuve du paiement. Qu'est-ce qu'un reçu bancaire ?

Un reçu bancaire (confirmation du code SWIFT ou avis de débit) est une confirmation indiquant que le virement bancaire ou l'ACH a été envoyé avec succès et il inclut le numéro de transaction. S'il s'agit d'une transaction internationale, le reçu bancaire inclura également le code SWIFT. Votre banque peut fournir le reçu bancaire, qui pourrait également être disponible via votre application bancaire en ligne. Le format des reçus bancaires diffère d'une banque à l'autre. Veuillez à ce que le reçu inclue la date et le montant du virement, la devise, le bénéficiaire, le payeur et l'extrait du compte en banque. Voir un échantillon de reçu bancaire ci-dessous.

Bank Name
Bank Address
Bank Telephone

Settlement Debit Advice (Sample Document)

Debit Account Number:	Transaction Date:
Debit Name:	
Beneficiary Account Number:	
Account Beneficiary:	
Currency Type:	
Draft Number:	Business Reference Number:
Remitter's Account Number:	Cheque Number:
Remitter's Name:	
Debit Card Number:	
Amount :	Currency USD
Transfer Buying Rate:	Transfer Selling Rate:
Base Buying Rate:	Base Selling Rate:

Un paiement que j'ai récemment envoyé à l'ICANN n'a pas été appliqué à mon compte. Veuillez expliquer pourquoi.

La raison la plus courante pour laquelle un paiement n'est pas appliqué à un compte est que l'organisation ICANN n'a pas reçu l'information suffisante pour identifier soit le compte, soit la facture (voir la question précédente). Il se peut également que la tentative de paiement n'ait pas été réussie. Veuillez confirmer que votre paiement ait effectivement été effectué avec votre banque émettrice et envoyez un reçu bancaire à accounting@icann.org.

Qu'est-ce qu'un relevé de compte et pourquoi l'ICANN en envoie-t-elle ?

Les relevés de compte contiennent des informations qui reflètent l'état actuel du compte d'un bureau d'enregistrement avec l'organisation ICANN, y compris tous les numéros de factures impayées, leur date d'échéance, les crédits ou les paiements récents et le solde à payer par facture. L'organisation ICANN envoie périodiquement des relevés de compte pour informer les bureaux d'enregistrement de l'état de leur compte.

Comment dois-je présenter les formulaires pour que l'ICANN soit traitée comme fournisseur dans notre système ?

Pour soumettre le formulaire de demande du fournisseur, merci de contacter globalsupport@icann.org. Une fois que le ou les formulaires requis auront été complétés, le département des finances de l'ICANN enverra le ou les documents signés par e-mail ou par courrier postal au demandeur. Veuillez présenter ces demandes bien avant la date d'échéance de la facture afin d'assurer le paiement en temps opportun.

Comment devrais-je fournir à l'ICANN les informations du bon de commande ?

Si votre processus de paiement exige un bon de commande, le contact primaire ou le contact de facturation doivent présenter une demande à l'organisation ICANN incluant le numéro du bon de commande (PO) et la période d'utilisation en envoyant un e-mail à globalsupport@icann.org.

Les numéros du bon de commande devraient être soumis au plus tard un trimestre avant la facturation. Le numéro de PO fourni sera affiché dans toutes les factures jusqu'à ce que l'organisation ICANN soit notifiée que ce numéro a été changé ou annulé. En outre, si un devis était nécessaire pour une période spécifique, cette demande devrait également être soumise par e-mail à globalsupport@icann.org.

Veuillez noter que si le bon de commande expire, le bureau d'enregistrement est responsable de fournir à l'organisation ICANN des informations sur le PO mises à jour pour les futures factures.

Comment dois-je faire une demande de certificat de résidence fiscale (TRC) ou d'autres formulaires fiscaux ?

Vous trouverez plusieurs formulaires fiscaux sur la page [Facturation et paiements de l'ICANN](#) sur icann.org. Pour demander des formulaires liés aux taxes ou aux paiements n'étant pas disponibles sur icann.org, veuillez faire en sorte qu'un utilisateur autorisé dans le portail des services de nommage contacte globalsupport@icann.org. La réception du TRC ou d'autres formulaires fiscaux n'est pas un prérequis au versement des paiements à l'ICANN en temps voulu.

Combien de temps faut-il à l'ICANN pour traiter les paiements par chèque ?

L'organisation ICANN traite les chèques émis aux États-Unis dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception du paiement. Les chèques internationaux doivent être émis en dollars

américains et leur traitement prend normalement de sept (7) à dix (10) jours à compter de la date à laquelle l'organisation ICANN reçoit le paiement.

IV. Factures en retard de paiement

À quelle fréquence l'ICANN envoie-t-elle des avis de factures en retard de paiement ?

L'organisation ICANN envoie fréquemment des avis de factures en retard de paiement aux comptes dont le solde est exigible.

Quelle est la preuve dont l'ICANN a besoin pour justifier qu'une facture a été réglée ?

Si vous avez payé par chèque, veuillez demander à votre service comptable d'envoyer par e-mail une copie du recto et du verso du chèque en question à accounting@icann.org ainsi que le ou les numéros de comptes, le ou les numéros de factures et le montant payé pour chaque facture incluse dans le chèque. Si vous avez payé par virement bancaire ou ACH, veuillez demander à votre service comptable d'envoyer par e-mail une copie du document de confirmation de la banque (confirmation du code SWIFT, reçu bancaire ou avis de débit) incluant le numéro de transaction, la date de paiement, le montant crédité sur le compte en banque de l'organisation ICANN, et les données du compte du bénéficiaire à accounting@icann.org.

Que se passe-t-il si je ne suis pas en mesure de payer la somme due à l'ICANN à la date d'échéance de ma facture ?

Les frais en retard de paiement sont un manquement au contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement. Les comptes avec des frais en retard de paiement reçoivent des avis de la part du département des finances de l'ICANN et peuvent être envoyés au département de la conformité contractuelle de l'ICANN ou à d'autres instances de résolution. Pour de plus amples informations, veuillez consulter [l'approche et le processus du département de la conformité contractuelle de l'ICANN](#) sur icann.org. Si les frais restent impayés, le contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement peut être suspendu ou résilié.

Comment l'ICANN m'informe-t-elle des factures en retard de paiement ?

Tous les comptes présentant des paiements en souffrance en sont notifiés uniquement par e-mail, quelle que soit la méthode d'envoi des factures. Les e-mails sont envoyés aux contacts de facturation primaire et secondaire indiqués sur le [portail des services de nommage](#).

V. Ajustements de la facturation et des crédits

Qu'est-ce qu'une note de crédit et pourquoi en ai-je reçu une ?

Une note de crédit est une notification émise par l'organisation ICANN concernant des ajustements ou des révisions qui diminuent le solde de votre compte. Les notes de crédit peuvent être émises pour des ajustements de facturation présentés par l'opérateur de registre ou par l'organisation ICANN. (Voir la question ci-dessous concernant les factures d'ajustement). Les courriels sur les notes de crédit sont envoyés chaque fois qu'il existe un crédit ; ils sont accompagnés d'une note qui explique la raison du crédit. Notez que l'organisation ICANN n'affiche pas dans la facture les détails des notes de crédit (qui seront reflétés dans les relevés de compte).

Comment les notes de crédit sont-elles appliquées ou remboursées ?

Vous pouvez utiliser la note de crédit pour réduire le montant exigible sur une ou plusieurs factures impayées lorsque vous effectuez un paiement. Veuillez vérifier que le numéro de votre carte de crédit soit inclus par votre service comptable dans la notification ou l'avis de paiement adressé à l'organisation ICANN. Le montant total payé doit être équivalent au total de l'ensemble des factures et crédits inclus dans le paiement. Les montants à créditer ou les paiements excédentaires peuvent être remboursés si votre compte ne présente pas de solde impayé. Veuillez contacter globalsupport@icann.org pour obtenir le formulaire de demande de remboursement.

Dans quelles circonstances recevrais-je une facture ou une note de crédit d'ajustement ?

Les factures et les notes de crédit d'ajustement sont basées sur le rapport des transactions supplémentaires/mises à jour des opérateurs de registre à l'organisation ICANN depuis la fin d'une ou plusieurs périodes de facturation précédentes. Les factures ou notes de crédit d'ajustement reflètent la différence nette entre les transactions facturées antérieurement et les nouvelles transactions.

Les opérateurs de registre peuvent fournir, à tout moment, des corrections aux données des transactions informées au préalable. Les factures et les notes de crédit d'ajustement peuvent être délivrées à tout moment pour que la facturation soit exacte et à jour.

Je me trouve face à une circonstance extraordinaire de demande d'exemption des suppressions du délai de grâce supplémentaire (AGP). Que dois-je faire ?

Une exemption de l'AGP peut être demandée à l'opérateur de registre du gTLD pertinent et satisfaire aux exigences des [limites de la politique de l'AGP](#). Pour mieux savoir comment présenter une demande d'exemption à l'opérateur de registre dans une circonstance extraordinaire, veuillez consulter les [limites de la politique de l'AGP](#) sur icann.org.

L'organisation ICANN émettra un crédit au bureau d'enregistrement pour les exemptions approuvées et informées par tout opérateur de registre dans le cadre du processus de facturation standard.

VI. Frais des bureaux d'enregistrement

Quels sont les frais usuels qui seront inclus dans ma facture ?

Les frais les plus courants que vous pouvez voir sur votre facture sont :

Les frais d'accréditation annuels - en vertu de l'article 3.9.1 du [Contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement](#). Les bureaux d'enregistrement doivent payer des frais annuels de 4000 USD. Ces frais peuvent être versés une fois par an ou bien en quatre versements trimestriels de 1000 USD.

Les frais d'accréditation variables - en vertu de l'article 3.9.2 du [Contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement](#). Les frais d'accréditation variables sont facturés séparément des frais d'accréditation annuels.

Il existe deux types de frais d'accréditation variables :

Les frais variables pour tous les bureaux d'enregistrement - ces frais sont répartis équitablement entre tous les bureaux d'enregistrement actifs en fonction de l'effort fait par l'ICANN pour fournir les services à chaque bureau d'enregistrement, quels que soient les montants individuels de transactions. Voir ci-dessous pour plus de détails sur la façon dont ces frais variables sont calculés. Ces frais doivent être payés par trimestre et seront facturés 30 jours après la fin de chaque trimestre civil. Les factures sont envoyées tous les 31 janvier, 30 avril, 31 juillet et 31 octobre.

Les frais de transaction - ces frais sont évalués en fonction de chaque augmentation annuelle d'une transaction d'ajout, de transfert, ou de renouvellement ayant survécu à la période d'ajout

ou au délai de grâce pour le renouvellement automatique. Ces frais seront facturés à 0,18 USD par transaction.

Pouvez-vous fournir plus de détails sur la manière de calculer les frais variables que doit payer chaque bureau d'enregistrement ?

Le montant des frais variables à payer par bureau d'enregistrement est calculé chaque trimestre, tel que cela est décrit dans le budget de l'exercice fiscal actuel, en divisant les 950 000 USD (un quart de 3,8 millions de dollars) en parts égales entre tous les bureaux d'enregistrement qui ont été accrédités pendant au moins un trimestre complet ou qui ont effectué au moins une transaction, compte tenu du facteur de remise décrit ci-après.

Pour avoir droit à cette « réduction » des deux tiers des frais variables standard par trimestre par bureau d'enregistrement, ce dernier doit avoir (1) moins de 350 000 noms de domaine génériques de premier niveau sous sa gestion et (2) pas plus de 200 tentatives d'ajouts par ajout net réussi dans tout TLD. La réduction, qui est incluse automatiquement dans le montant facturé, sera accordée tous les trimestres à tous les bureaux d'enregistrement habilités. En outre, une réduction de 10 % sur les frais variables est accordée à tous les bureaux d'enregistrement.

Pour plus d'informations sur la façon dont ces frais sont calculés, veuillez vous reporter à [l'information financière actuelle de l'ICANN pour les exercices fiscaux 2018, 2019 et 2020](#), [\(ICANN\) budget total adopté pour l'exercice fiscal 2020](#) [Annexe A : Frais des bureaux d'enregistrement](#)

Où puis-je obtenir de plus amples informations sur les frais ?

Pour plus d'informations sur les frais d'enregistrement, veuillez vous reporter à l'article 3.9 du [Contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement 2013 \(RAA\)](#), à la page des [Frais des bureaux d'enregistrement](#) sur icann.org et à la page [Facturation et paiements de l'ICANN](#) sur icann.org.

